

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D200130-05

L'an deux mille vingt, le 30 janvier, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2020

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, , Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Carole de JOUX (procuration à Olivier ROCHAS), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Alain JUVENTIN

OBJET : Aménagement – Avis sur un projet de centre photovoltaïque

Vu les articles L122-1 et R 122-7 du Code de l'environnement,

Vu le plan local d'urbanisme de Montmeyran adopté le 26 septembre 2013,

Vu le dépôt d'une demande de permis de construire PC02620619V0012 en date du 22 juillet 2019,

Vu l'avis du maire exprimé au titre du code de l'urbanisme en date du 7 octobre 2019,

Considérant qu'une demande de permis de construire a été déposée en vue de construire une centrale photovoltaïque au sol à Montmeyran le long de la route départementale 538 sur les parcelles cadastrée section YC n°149 et 151,

Considérant que ces parcelles sont classées en zone A du plan local d'urbanisme,

Considérant que ce projet n'est pas compatible avec la vocation agricole de ces parcelles,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable à ce projet.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	16
Ayant voté contre	1
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 31 janvier 2020

Le maire